



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU N.ALLIER - REG. MINIERE

Bilan 2018

Gestionnaires

Maître d'ouvrage
SIVOM REGION MINIERE
Exploitant
SIVOM REGION MINIERE

Ressources

Vous êtes alimentés par le mélange de 7 captages, en nappe d'accompagnement de l'Allier, situés sur la commune de :

BAGNEUX

Autorisation par arrêté préfectoral du 12/09/1990

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :
BAGNEUX - LES PIEROLLES -
BAGNEUX

Traitement simple de désinfection

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 35 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

6 valeurs mesurées : mini. : 11,20 °f - maxi. : 13,80 °f - moyenne : 12,25 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

3 valeurs mesurées : mini. : 0,10 mg/L - maxi. : 0,12 mg/L - moyenne : 0,11 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1.5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

6 valeurs mesurées : mini. : 12,2 mg/L - maxi. : 18,7 mg/L - moyenne : 14,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/L - maxi. : 0,01 µg/L - moyenne : 0,00 µg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0.5 µg/L

Eau conforme aux exigences de qualité.

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2016 et 2018.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation départementale de l'Allier
20, Rue Aristide Briand
CS 500 33 - 03401 YZEURE Cedex
tel : 04 81 10 62 43
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr